

Département
de la MOSELLE
Arrondissement
de SARREBOURG

Commune de REDING

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021/38

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 19

Séance du 27 septembre 2021 à 19H30
A l'Hôtel de Ville – Salle des Conseils

CONSEILLERS EN
FONCTION : 19

Sous la présidence de M. Denis LOUTRE, Maire

CONSEILLERS PRESENTS : 16

Membres présents : MM. Denis LOUTRE, Gérard LEYENDECKER, Christian LAUCH, Jean-Claude ROTH, Philippe DIDIERJEAN, Denis MAZERAND, Alexis UNTEREINER, Jean-Marc HENRY, Alexandre RIESE, Mmes Valérie DITTLY, Martine FROELICHER, Josiane SCHWEY, Sylvie SEYER, Isabelle GROSSE, Nathalie BARBIER, Karine FISCHER,

Membres absents excusés : M. Olivier GROSSE, Mme Elisabeth BOURGEOIS, Mme HOFFMANN-MARCHAL Laurence

***Adoption du règlement intérieur du complexe multiculturel
Marcel Wolfersberger***

Il est rappelé au Conseil Municipal les dispositions de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui offrent à la Commune en sa qualité de propriétaire et exploitant des salles communales, la possibilité d'établir un règlement intérieur d'utilisation dans l'intérêt du bon ordre public, de la discipline et de la sécurité à l'intérieur des bâtiments.

Après plusieurs mois d'usage quasi exclusif du complexe pour les seuls besoins du périscolaire en raison des exigences sanitaires liées au COVID, il est désormais nécessaire d'établir un règlement d'utilisation en vue de sa mise à disposition progressive à d'autres utilisations, associatives ou privées.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de règlement de l'espace multiculturel Marcel Wolfersberger, après en avoir délibéré, décide :

Art. 1 : d'approuver le projet de règlement de l'espace multiculturel Marcel Wolfersberger

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le

ID : 057-215705666-20210927-2021_DCM_38-DE

Art. 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer

le règlement en question,

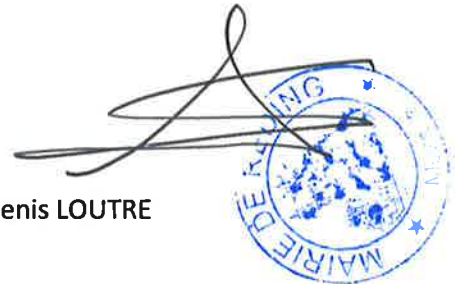
Berger
Levrault

Art. 3 : de charger Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint responsable des salles de l'application de ce règlement ainsi que des tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal,

Art. 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du dossier.

Réding, le 28 septembre 2021

Le Maire de Réding



Denis LOUTRE